

Le journal qui dépose mais qui ne se fait pas que des amis...

VENT DU SUD



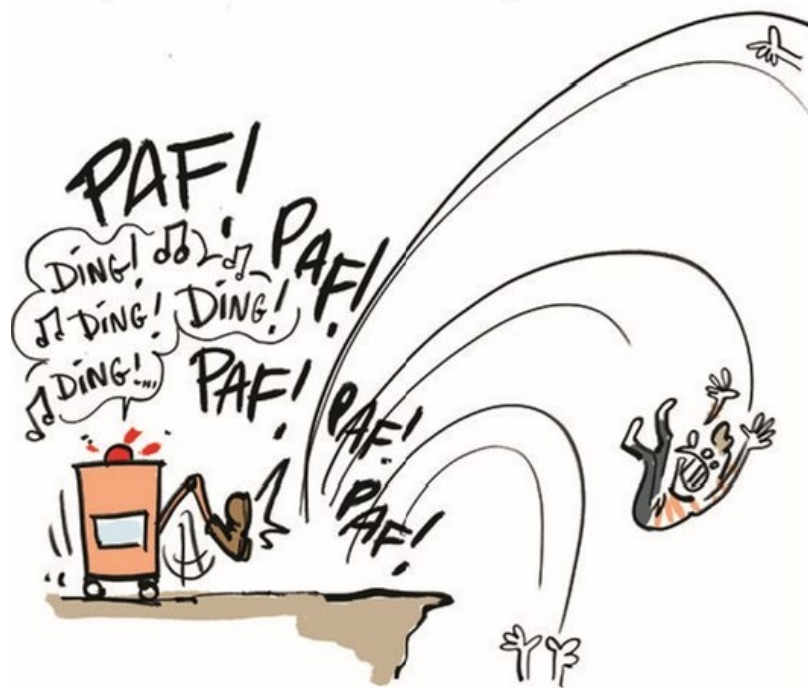
ILS NE FONT QUE PASSER...

Que ce soit sur TER ou TGV, la durée de séjour sur les postes d'encadrants ou dirigeants a toujours été très réduite. Ces mouvements perpétuels engendrent une forte instabilité dans les établissements et une méconnaissance complète (de la part de nos encadrants) de l'historique de chaque métier, chaque site, chaque établissement, ce qui est problématique. Ce constat n'est pas nouveau mais actuellement, on frise le ridicule !

Sur la DDL Krono (TER), ce sont le DET, le R/DET, plusieurs DUO et R/DUO, le chef CPST, le RRH, qui ont pris la porte et ont vu d'autres personnes débouler à leur place... (pour combien de temps ???).

Sur TGV (sous prétexte de la transformation de l'établissement), ce sont le DET, plusieurs DUO et R/DUO qui ont changé... Le chef CPST attend également devant la porte de sortie que son remplaçant arrive ! Et que dire du gros couac

CA VALSE D'UNE FORCE !



concernant la DUO TGV présentée en grande pompe pour finalement quitter le navire quelque jours plus tard !

Les encadrants passent, les exécutants restent et doivent vivre ensuite avec les décisions souvent farfelues de gens qui ne font que passer !



Un ptit point de règlement pour ne plus se faire enfler !

MODIFS EN COURS DE SERVICE POUR LES ASCT

Nous rappelons que les modifications de commande en cours de service sont interdites ! Le seul cas autorisé pour une modif en cours de service, c'est suite à un retard de votre train qui ne rendrait plus possible d'assurer la suite de votre tournée !



CAMERAS-PIETONS : LE FORCING DES DIRIGEANTS !

SUD-Rail constate que les encadrants locaux sont de plus en plus insistants envers les ASCT pour les pousser à s'équiper de la caméra-piéton. **Pour rappel, le port de la caméra-piéton se fait sur la base du volontariat, et uniquement du volontariat : cela vient d'être rappelé par la direction nationale.** Aussi, la caméra-piéton est en expérimentation jusqu'à fin septembre, date à laquelle un REX national doit être réalisé et le Parlement devra se positionner quant à l'avenir de ces caméras. Ce n'est pas parce que la direction en a commandé des tonnes qu'elle doit mettre la pression aux agents. **Si un encadrant se fait trop pressant, contactez un militant SUD-Rail !**



Une menace, un crachat, une insulte, une agression physique, on ne laisse rien passer...

- ⇒ Faites-vous relever sur le champs et réclamez la prise en charge par la cadre d'astreinte ou RET.
- ⇒ Déposez plainte.
- ⇒ Consulter un médecin.
- ⇒ Faites une déclaration d'AT via votre RET.
- ⇒ Contactez un militant SUD-Rail si vous avez la moindre question ou difficulté.



Ne rendez pas service à la direction qui fait tout pour minimiser le fait que la sureté est fortement dégradée sur les trains.

Aussi, pour contraindre la direction à prendre en compte les préconisations des représentants du personnel, déclarez systématiquement les outrages, menaces et agressions que vous subissez !



Sudraillyon Trains



sudrail.lyon.trains

ARRÊTÉ D'APTITUDE REMIS EN CAUSE...

LA VMAS EN VOIE DE DISPARITION ?

En aout 2023, la STI OPE (*Spécification Technique d'Interopérabilité relative à l'exploitation et gestion du trafic ferroviaire en Europe*) a été révisée par l'Union Européenne. Cette décision entraîne la remise en cause de l'arrêté d'aptitude du 7 mai 2015 : **les tâches essentielles de sécurité disparaissent à compter du 29 juin 2024**. Des tâches critiques de sécurité sont créées (*dont les ASCT dépendront*) et le déroulement des visites d'aptitude correspondantes reste à définir par chaque entreprise ferroviaire. A noter que beaucoup de métiers qui étaient classés TES ne sont plus classés comme dépendant des tâches critiques de sécurité à compter du 29 juin 2024. Les ADC, eux, continueront d'être soumis à la Licence Européenne.

Les entreprises avaient donc près d'1 an (*d'août 2023 à fin juin 2024*) pour rédiger un texte fixant les nouvelles règles. Pour autant, la SNCF n'a pas travaillé le sujet (*vous êtes surpris ?*) et n'a donc rien prévu. Elle dit juste qu'elle continuera dans un premier temps à faire passer les mêmes visites (*formule TES*) alors que les TES (*autres que la conduite des trains*) n'existent juridiquement plus à compter du 29 juin.

Aussi, les Centres d'Aptitude Sécurité et l'agrément des médecins de ces centres sont remis en cause ; et la Commission de Recours également. **Tout médecin qualifié (en résumé, tout médecin exerçant légalement et qui n'est pas suspendu par le Conseil de l'Ordre des Médecins) devrait à l'avenir pouvoir s'assurer que le salarié remplit les conditions pour exercer un métier avec des tâches de sécurité et délivrer l'aptitude.**

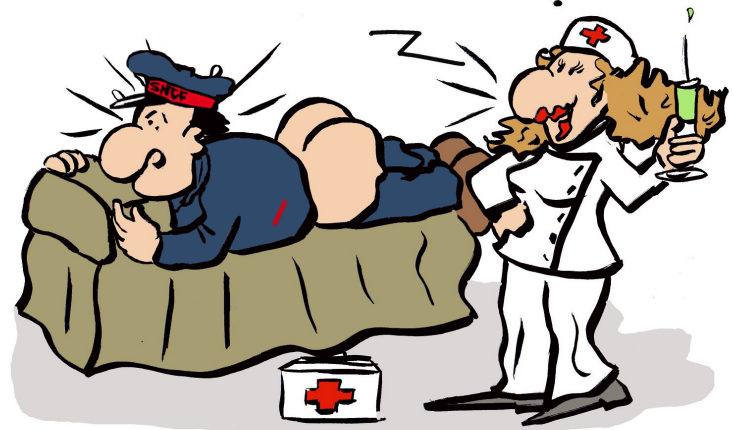
Quoi qu'il en soit et quoi qu'il sera décidé, pour SUD-Rail, la médecine quelle qu'elle soit

doit être appréhendée sous l'angle de la prévention et sûrement pas sous l'angle d'une médecine uniquement normative et répressive comme l'a fait la VMAS (*les ASCT vivant chaque VMAS comme une visite-couperet pouvant remettre en cause leur carrière professionnelle*).

Derrière ce débat, il y a la question de la libération du rail et des règles qui régiront tous les salariés effectuant des missions de sécurité ferroviaire. **SUD-Rail réclame :**

- Que la Sécurité Ferroviaire soit d'un haut niveau, que ce soit à la SNCF ou dans les autres entreprises ferroviaires.
- Que les agents effectuant des missions de sécurité soient formés en présentiel à des modules sécurité poussés et complets.
- Que les visites médicales, y compris en lien avec la sécurité, soient avant tout réalisées dans un souci de prévention.

PAS DE DYSFONCTIONNEMENT APPARENT AU NIVEAU DE L'ARRIÈRE-TRAIN !



<https://www.sudraillyon.org/>



Quelques Brèves

- 173 ASCT sont affectés sur la résidence TGV de Lyon sur le 994 présents sur l'axe TGV Sud-Est.

- 5 montées de TER à TGV ont lieu en ce mois de juin.

SUD-Rail souhaite la bienvenue aux nouveaux arrivants !

- Concernant les montées en roulements, SUD-Rail juge scandaleux que 2 ASCT se soient vu refuser la monter à TGV sous prétexte que TER avait omis de leur faire passer la visite d'aptitude sécurité (*les 2 agents en question sont du P.U. et ne disposaient donc plus de l'aptitude sécurité, ce qui nécessitait de repasser la VMAS*). Quel amateurisme de la part de la direction !

SUD-Rail fait régulariser les compteurs RG sur Valence !

Reçus en DCI par la direction, SUD-Rail a mis en évidence un dysfonctionnement dans l'alimentation des compteurs RG des ASCT Valentinois. Depuis cette DCI, les compteurs de nombreux agents ont été crédités d'un ou plusieurs RG à récupérer.

SUD-Rail en profite pour vous rappeler le principe d'alimentation des compteurs RG :

Le compteur RG est alimenté par les RX et les RN.

- **Les RN sont alimentés** en retenant la période la plus intéressante pour l'agent : soit 2% des heures accomplies dans la période nocturne sur l'année civile, soit 15 % des heures accomplies dans la période milieu de nuit (*mais une fois passé le seuil des 156 premières heures pour le milieu de nuit*).
 - **Les RX sont alimentés :**
 - ⇒ par les minutes travaillées au-delà de 7h30 (*si la JT comprend au moins 1h30 dans la période nocturne*) et au-delà de 8h30 (*si la JT ne comporte pas de période nocturne*).
 - ⇒ par 50 % du temps de déplacement au-delà de 30h pour une tournée avec RHR.
 - ⇒ Par le temps de TE au-delà de 7h45 en moyenne sur un trimestre.
- Pour que le temps obtenu en RX alimente le compteur RG, il faut avoir 15h36 de RX. Dit autrement, seules les minutes de RX au-delà de 15h36 créditent le compteur RG !

Chaque fois que le compteur RG atteint 7h48, vous avez droit un Repos Compensateur. (*attention, il est à prendre avant la fin du trimestre civil suivant celui au cours duquel il a été acquis*).

LES MILITANTS SUD-RAIL ASCT :

TGV FLORENT ABACHIN 06 11 29 04 70

TGV ANIS BOVAINE 06 23 16 12 65

TGV STEPHANE BOULADE 06 12 22 82 54

TGV EDOUARDINE DUBOS 06 12 22 83 38

TGV CYRIL FANGEMANN 06 12 22 83 06

TGV PHILIPPE GALVANO 06 12 45 89 13

TGV TEDDY HOARAU 06 82 40 94 40

TGV JEREMIE MINNEBOO 06 46 24 00 48

TGV OLIVIER RECOUVREUR 06 12 98 59 01

TGV DOMINIQUE ROMEO 06 12 22 80 34

TER LAURA CERVETTI 06 35 34 92 16

TER KEVIN DECOBERT 06 73 87 59 21

TER BASTIEN FERRARI 06 12 98 59 97

TER JULIEN QUITTANCON 06 75 15 63 36

TER CAROLINE SINTES 07 63 41 96 22

TER MELANIE SPORTES 06 28 56 27 23

TER CLARISSE THUILIER 06 73 47 29 76

TER AUDREY TRAMARD 06 46 24 00 81

TER RAPHAEL TURBE 06 59 91 91 12

TER JUSTINE FOSSATI 06 42 61 42 62

UNE QUESTION SUR LA REGLEMENTATION, UN SOUCI AVEC LA DIRECTION, UN REFLEXE :

CONTACTEZ UN MILITANT SUD-RAIL !

La petite maxime du VENT DU SUD n°125

« La vie mettra des pierres sur ta route, à toi de décider si tu en feras un mur ou un pont. »